

PENSER, AGIR AUTREMENT EN DÉMOCRATIE
& INVENTER UN FUTUR DÉSIRABLE POUR TOUS

le pacte civique

Bureau ASPC

25 janvier 2013

Réunion organisée par le coordinateur PC

09h30 – 11h30

Animée par Jean-Baptiste de Foucauld

A L'ODAS

Invités : les membres du bureau de l'ASPC

Participants : Jean-Baptiste de Foucauld (D&S) ; Jacques Rémond (Fonda) ; Jean-Claude Boutot (LVN) ; *excusé* : Jean-Louis Sanchez (ODAS) ; François Peyredieu du Charlat (Poursuivre) ; Roland Bruno (SNC) ; Joaquim Frager (coordinateur du Pacte civique).

Le bureau de l'ASPC a coopté Roland Bruno et Jacques Rémond pour contribuer aux débats et les salariés Joaquim Frager (coordinateur) et Claude Harout (délégué) sont invités à participer à ces réunions selon l'ordre du jour.

Compte rendu :

Point de l'ordre du jour : Couverture des dépenses des collectifs locaux

Discussion : Le collectif local de Loire Atlantique avait posé la question de la possibilité de créer des « ASPC locales » pour gérer des comptes bancaires locaux pour les activités des collectifs locaux. D'après l'expérience des membres du bureau dans la gestion de plusieurs organisations d'envergure ayant un déploiement territorial, il apparaît que cette solution est source de confusion et de complications dans la gestion financière.

Conclusions : La règle avancée par le bureau est que pour les dépenses modestes, les collectifs locaux s'organisent via des comptes personnels ou par l'intermédiaire des organisations adhérentes locales ; pour les dépenses plus importantes et à caractère exceptionnel, l'ASPC peut sur demande et justificatifs avancer les frais ou régler les dépenses après décision du Bureau (une ligne budgétaire de soutien aux collectifs locaux est prévue à cet effet).

Points d'action :

Personne responsable / Echéance

- Réponse à Pierre Swagten

JF

immédiat

Point de l'ordre du jour :

Demandes d'investissements communication

Collectif Pacte Civique

Chez D&S - 21, rue des Malmaisons – 75013 Paris

Tél. : 01 44 07 00 06 - contact@pacte-civique.org - <http://www.pacte-civique.org>

PENSER, AGIR AUTREMENT EN DÉMOCRATIE
& INVENTER UN FUTUR DÉSIRABLE POUR TOUS

le pacte civique

Discussion : La commission communication a fait la demande de plusieurs investissements en matériel et services : un poste téléphonique adapté au dispositif de téléconférence pour un coût de 500 euros environ, un abonnement au journal Mediapart afin d'y créer un compte blog pacte civique pour 7 euros/mois, enfin l'achat d'un tampon auto encreur au sigle ASPC pour estampiller les factures et bons d'achats.

Conclusions : Le bureau donne son accord pour l'achat d'un poste téléphonique avec une recherche de partenariat avec l'ODAS, accord pour un abonnement Mediapart pour une durée d'un an et pour l'achat d'un tampon auto encreur.

Points d'action :

Personne responsable / Echéance

- achats JF/PCF février

Point de l'ordre du jour : **Fixation des barèmes de cotisation ASPC**

Discussion : L'adhésion au Pacte civique doit rester gratuite et le collectif doit rester sur une base ouverte du volontariat. Une association qui vient au collectif n'est pas soumise à un droit d'entrée financier. Pour les sommes versées à l'ASPC par les adhérents, il convient de distinguer les dons des cotisations qui permettent de participer à la gestion du Pacte civique via l'ASPC.

Conclusions : Tous les adhérents individuels du Pacte civique peuvent devenir adhérents de l'ASPC moyennant une cotisation symbolique de 10 euros. Pour les organisations, un barème imposé peut avoir un effet dissuasif et discriminant, ce qui amène le bureau à préférer la solution de présenter une hypothèse d'équilibre budgétaire avec une cotisations médiane souhaitée de l'ordre de 500 euros et une cotisation minimale de 100 euros. Pour les 4 organisations fondatrices, leur contribution plus importante sera négociée avec chacune d'entre elles avec l'objectif de signer une convention jusque fin 2014. JF fera un projet d'appel aux dons qui mentionnera la possibilité d'une cotisation donnant droit à l'adhésion à l'ASPC et à la participation à la gestion du Pacte civique, ce projet sera présenté au collectif du 12 février 2013.

Points d'action :

Personne responsable / Echéance

- projet appel aux dons JF février

Point de l'ordre du jour : **Transfert du contrat coordinateur PC**

Discussion : Le contrat en CDI du coordinateur JF a été signé avec l'association Démocratie & Spiritualité, il faudra donc procéder au transfert de ce contrat à l'ASPC en veillant à conserver les droits attachés au contrat et à l'ancienneté du coordinateur ainsi que les déclarations d'embauche, convention et médecine du travail auprès de CFE et CEA.

PENSER, AGIR AUTREMENT EN DÉMOCRATIE
& INVENTER UN FUTUR DÉSIRABLE POUR TOUS

le pacte civique

Conclusions : JF rédigera un projet de contrat stipulant ce transfert en l'état avec l'ASPC qui sera signé par JF et JBF et fera les démarches nécessaires, aidé en cela par Annie Gourdel de D&S et le trésorier de l'ASPC.

Point de l'ordre du jour : Questions diverses

Discussion : Christian Canel du Havre avait posé la question de la possibilité de défiscaliser les frais personnels d'un militant engagé pour l'activité du pacte civique.

Conclusions : Sur justificatif, l'ASPC pourra émettre un reçu fiscal ouvrant droit à défiscalisation pour frais personnels engagés pour l'activité du Pacte civique localement.

Points d'action :	Personne responsable	/	Echéance
- Contact Mestrallet GDF Suez	JBF		février

Prochaine réunion du bureau ASPC:

Le mercredi 20 février 2013 à 09h30 à L'ODAS

Au 250 Bis Boulevard Saint Germain 75007 Paris – M° Solférino (ligne 12)

Codes : 47B64 puis 73512 – escalier 1^{er} étage.